

Fiche communale d'information risques et sols
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **Sans objet** du **22 novembre 2017** mis à jour le **19 octobre 2018**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non
 Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé** oui non
 Ce PPR est **approuvé** oui non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
Le règlement	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
Les documents graphiques	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non

PPRminier du Bassin Saint Quentin approuvé	date	6 janvier 2009	aléa	Effondrement localisé
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation	consultable sur Internet *	<input checked="" type="checkbox"/>
Le règlement	consultable sur Internet *	<input checked="" type="checkbox"/>
Les documents graphiques	consultable sur Internet *	<input checked="" type="checkbox"/>
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit et non encore approuvé** oui non
 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé** oui non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
Le règlement	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
Les documents graphiques	consultable sur Internet *	<input type="checkbox"/>
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
 très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *

6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Les documents graphiques consultable sur Internet *

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

en application de l'article L 125-5 du code de l'environnement et des articles L 1333-22 et R 1333.29 du code de la santé publique

La commune est située dans une zone à potentiel radon zone 1 zone 2 zone 3

Le document de référence est :

Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français Consultable sur internet*

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

Cartographie des aléas et du zonage réglementaire

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles	nombre <input type="text"/>	catastrophes technologiques	nombre <input type="text"/>
-------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date

Le préfet de département

